



PROJET
ÉDUCATIF DE
L'ENSEIGNEMENT
OFFICIEL
SUBVENTIONNÉ





Table des matières



1.	INTRODUCTION	5
	1.1. CADRE LÉGAL	5
	1.2. AU-DELÀ DU CADRE LÉGAL	6
		
2.	UN PROJET ÉDUCATIF ÉMANCIPATEUR	7
	2.1. ÉMANCIPATION SOCIALE	8
	2.2. ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE	12
		
		
3.	VERS LE PROJET PÉDAGOGIQUE	15



1. INTRODUCTION

1.1 CADRE LÉGAL



Le cadre légal est fixé par les articles 1.5.1-1 à 1.5.1-3 du **Code de l'enseignement**.

Ces articles précisent qu'un projet éducatif définit l'ensemble des **valeurs**, des **choix de société** et des **principes** qui déterminent les objectifs éducatifs. Le projet éducatif d'un pouvoir organisateur doit s'inscrire en cohérence avec le projet éducatif de son réseau. Le projet éducatif du réseau est donc construit à partir d'un socle de valeurs et de principes communs à l'enseignement officiel subventionné.

Ce projet éducatif s'inscrit en continuité des **missions prioritaires** de l'enseignement qui en constituent les fondements intangibles que ce soit en termes de **développement de la personne, d'appropriation des contenus, de développement citoyen ou d'émancipation sociale**. Il s'inscrit également pleinement en continuité des missions spécifiques au **tronc commun**, en continuité des **référentiels**. Il accorde une place importante à **l'inclusion de tou·te·s (les élèves, y compris celles et ceux à besoins spécifiques)**.

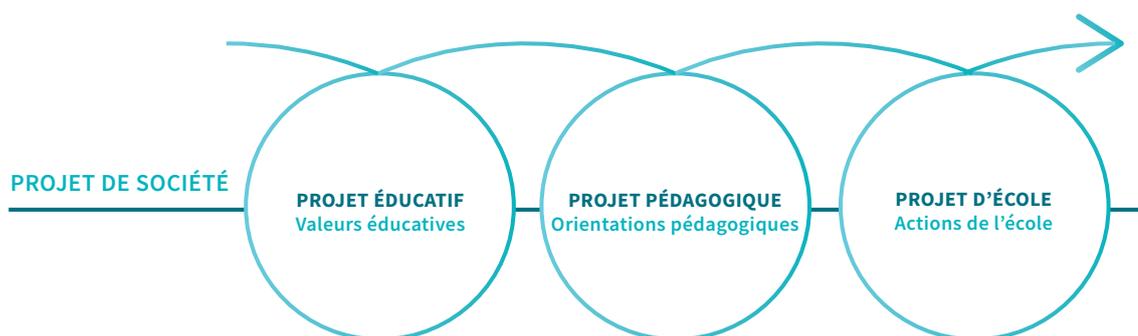


1.2 AU-DELÀ DU CADRE LÉGAL



Le **projet** éducatif s'appuie sur un **socle de valeurs fortes** contribuant au **projet de société** porté par l'enseignement officiel subventionné. Ce document vise à définir les **grands principes éducatifs** qui en découlent.

Le projet pédagogique détermine quant à lui la manière dont ces valeurs et principes éducatifs s'appliquent à travers les orientations pédagogiques portées par notre réseau. Les projets d'école, garantissant la liberté pédagogique et méthodologique des pouvoirs organisateurs et de leurs établissements, s'inscrivent quant à eux à la fin de ce continuum et se traduisent sous la forme d'actions concrètes.



Il est donc essentiel de lire ces documents comme un fil reliant valeurs et principes éducatifs aux pratiques enseignantes sur le terrain. À ce titre, **toute pratique éducative et pédagogique contribue au projet de société.**

Pour l'enseignement officiel subventionné, cela signifie deux choses :

- Il n'existe pas de pratiques éducatives dont l'efficacité est absolue. Celle-ci s'établit toujours en relation avec les objectifs poursuivis et de ce fait, aux projets de société qui les sous-tendent.
- Par manque de temps et de recul, les liens entre projet de société et pratiques pédagogiques peuvent échapper aux acteurs de terrain. Dès lors, le rôle d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique est de mettre en lumière les implications des pratiques éducatives, de rendre visible l'alignement nécessaire entre ces pratiques et les valeurs défendues.

Enfin, il importe d'insister sur le **rôle social de l'école**. Si les enseignements-apprentissages menés dans les classes participent à l'éducation des élèves, chaque moment vécu sur le temps scolaire participe à la visée éducative de l'école. De l'accueil du matin, au temps de récréation et de repas, du passage aux toilettes au temps d'étude, des interactions avec le personnel d'entretien ou avec la direction, **tous les acteurs et toutes les actrices de l'école sont concernés** par le projet éducatif.

Les apprentissages visés dépassent donc le cadre des contenus et attendus des domaines du tronc commun. Ils touchent également aux valeurs véhiculées et à la vie en société.

Dans cette optique, il convient d'**ouvrir l'école sur le monde extérieur**, que ce soit à travers le partenariat avec les collectivités locales, les projets PECA, l'intégration des outils numériques ou via l'approche orientante.



2. UN PROJET ÉDUCATIF ÉMANCIPATEUR

L'émancipation constitue le cœur de ce projet éducatif. Le but est d'**amener les élèves à construire une pensée singulière, libre, autonome et critique** pour se **situer et agir dans l'espace démocratique**.

Ainsi, l'émancipation est entendue comme la possibilité de poser des choix pour s'affranchir simultanément du déterminisme social et d'une réflexion limitée et limitante sur le monde.

Elle vise donc à construire les conditions permettant à chacun-e de participer de manière libre et consciente à la société, de se développer comme individu singulier tout en contribuant à un projet collectif.

L'école doit être pensée comme un lieu qui permet à chaque élève d'exister comme sujet autonome et critique, capable de remettre en question toute forme de préjugé, de se projeter dans un futur qui ne soit pas la reproduction du passé, de s'engager dans des projets d'apprentissage exigeants et toujours à renouveler, de construire sa singularité en conscience de la solidarité consubstantielle qui nous unit à chaque instant aux autres et à la planète¹.

1 Philippe Meirieux. Les cahiers pédagogiques - L'enseignement explicite : une ambiguïté risquée.



Dans cette optique, ce projet éducatif souligne **quatre défis** pour l'école d'aujourd'hui et de demain.

- **Développer l'esprit critique** de manière à décoder la multiplicité des discours et combattre tous discours complotistes, pseudoscientifiques, porteurs de fake news ou relevant d'idéologies contraires aux principes démocratiques.
- **Construire une citoyenneté participative** permettant de se positionner sur des questions éthiques, politiques et scientifiques complexes, notamment concernant les changements climatiques.
- **Développer un haut degré de maîtrise des différents domaines du tronc commun** tout en luttant contre le clivage social et en développant une vigilance accrue quant aux pratiques éducatives impliquant la compétition, la sélection ou l'élitisme.
- **S'adapter à un monde où la connaissance et l'information circulent de plus en plus rapidement**, notamment en intégrant de manière rationnelle et réfléchie les nouvelles technologies dans ses pratiques pédagogiques.

Pour le réseau officiel subventionné, la réponse à ces défis s'inscrit dans la nécessité d'un projet éducatif émancipateur pour toutes et tous, tant sur le plan social qu'intellectuel.

2.1 ÉMANCIPATION SOCIALE



L'émancipation sociale vise à octroyer, à chacun et chacune, des dispositions équitables d'opportunités, de participation à la vie sociale, économique et culturelle.

Il revient donc à l'école d'offrir les conditions nécessaires à l'émancipation de l'ensemble des élèves.

1. Des conditions



1^{ère} CONDITION : Un regard émancipateur sur l'élève

Il est nécessaire de développer une lecture « en positif » de l'élève et de son entourage, impliquant bienveillance, reconnaissance individuelle et considération. En accord avec le postulat d'éducabilité, il s'agit de **considérer l'élève à partir de ce qu'il ou elle sait, de ce qu'il ou elle connaît et de sa manière d'interagir avec son environnement**. Ce regard émancipateur porté sur l'élève est une condition sine qua non de l'émancipation sociale.

Ce regard s'oppose à une lecture « en négatif », considérant l'élève et son entourage sous l'angle du déficit ou du manque à combler. Cette vision déficitariste aboutit à des logiques déterministes enfermant l'élève dans sa condition de départ. Elle induit donc des pratiques peu efficaces et un sentiment d'impuissance, voire de culpabilité chez les acteurs et actrices concerné-es.

2^e CONDITION : Un partenariat école-famille

Parents et enseignants partagent naturellement les mêmes objectifs d'épanouissement personnel et collectif pour leurs enfants et leurs élèves. Les tensions entre école et familles sont toutefois nombreuses, générant incompréhension et frustration dans le chef des deux parties.

Construire des relations sereines, respectueuses de chaque partenaire, est pourtant l'une des conditions essentielles à un parcours scolaire réussi. Dès lors, il est nécessaire d'établir un cadre à ces relations de manière à trouver le juste équilibre entre investissement et intrusion.



Déconstruire l'argument de la démission des familles

L'argument de la démission des familles, de parents refusant volontairement de mettre en place ce que l'école attend d'eux, est un facteur souvent avancé pour expliquer les difficultés scolaires.

La recherche souligne pourtant que cet argument n'est pas représentatif de la réalité, **la réussite scolaire étant au coeur des préoccupations de toutes les familles**. Celles issues des milieux populaires engagent, à ce titre, un nombre d'heures plus important dans le suivi scolaire, les devoirs et l'étude de leurs enfants, que les autres. Toutefois, lorsque cet engagement ne se traduit pas par des résultats positifs, le regard porté par l'école sur ces familles peut devenir disqualifiant, culpabilisant et accentuer la fracture avec l'école.

Dès lors, tout comme il serait inacceptable d'attribuer les raisons de l'échec scolaire aux enseignantes et enseignants dont l'implication et l'engagement ne peuvent être remis en cause, il l'est également d'attribuer l'échec scolaire aux familles qui, de leur côté, font le plus souvent de leur mieux dans leurs contextes respectifs.

Lutter contre le clientélisme et le consumérisme scolaire

Le quasi-marché scolaire belge accentue une tendance sociétale déjà marquée, celle du consumérisme scolaire. Les critères qui guident le choix d'une école sont nombreux, allant de la proximité à la réputation, en passant par l'offre pédagogique. Ainsi, lorsqu'il arrive que l'offre ne réponde pas aux attentes des familles, certaines d'entre elles estiment légitime d'exiger des modifications portant tantôt sur les services offerts, tantôt sur des décisions pédagogiques ou didactiques.



L'école étant par essence un lieu collectif, elle ne peut être le lieu des revendications uniquement individuelles. En ce sens, le respect du cadre de vie collectif de l'école se doit d'être exigé.

Il est donc essentiel que l'école puisse rappeler et faire respecter son fonctionnement comme institution **dont les visées sont centrées autour des enseignements-apprentissages au bénéfice de l'ensemble des élèves** et non comme institution de services en proie au consumérisme pédagogique.

Construire le partenariat école-famille

Comment faire de ce partenariat naturel une réussite ?

Il s'agit d'abord de reconnaître la validité et le bien-fondé du regard de chaque acteur et actrice sur l'enfant. En cela, il revient de considérer ces regards différents comme autant d'éclairages, parfois convergents, parfois divergents, et de reconnaître le champ d'expertise des acteurs et actrices concernés.

Cet équilibre passe par un refus de se laisser imposer des orientations pédagogiques et méthodologiques de la part des parents, mais la capacité, en tant que professionnel-le, d'expliquer et d'étayer les fondements des actions pédagogiques menées avec les élèves. Par conséquent, cela passe également par le refus de tout jugement ou prescription quant aux choix éducatifs aux familles.

Il s'agit donc de construire un **partenariat** impliquant **confiance** et **respect** mutuels, au sein duquel les parents et l'équipe éducative accompagnent l'enfant dans sa scolarité avec pour objectif son épanouissement – singulier et collectif – et sa réussite scolaire.





2. Des valeurs

Valeurs associées à l'émancipation sociale

L'émancipation sociale s'inscrit dans un cadre de valeurs au cœur de ce projet éducatif.

- **Humanisme, solidarité et intérêt collectif**

L'institution scolaire étant par essence collective, ce projet éducatif défend un **humanisme pluraliste qui valorise la diversité**. Cela implique d'une part, le refus de toute discrimination de classe, de langue, de culture, de religion. D'autre part, cela implique l'idée que chacun et chacune se réalise avec les autres, que la réussite personnelle et individuelle ne prend de sens que dans la rencontre avec un projet collectif impliquant solidarité et intérêt général.

- **Accessibilité, gratuité... et équité**

L'accessibilité et la gratuité garantissent **l'égalité de traitement dont chaque élève doit profiter**, sans discrimination de classe, de langue, de culture, de religion. Le cas échéant, des mécanismes de solidarité interpersonnelle peuvent être mis en œuvre afin d'offrir à toutes et tous les mêmes opportunités. Pour autant, ces garanties constituent des conditions nécessaires, mais non suffisantes au principe d'équité défendu par ce projet éducatif, car fréquenter l'école et ses codes ne suffit pas pour réussir son parcours scolaire. Par conséquent, ce projet insiste sur la volonté de **rendre visibles les codes, les manières de penser et d'agir propres à l'école pour l'ensemble des élèves** sans distinction, afin de permettre à chaque élève d'acquérir efficacement les compétences scolaires nécessaires pour s'approprier pleinement les enjeux d'apprentissage.

- **Inclusion**

L'école est un espace ouvert à toutes et tous, sans discrimination. Pour cela, il est nécessaire de créer les conditions de participation et d'engagement de chacun et chacune dans sa scolarité. Il convient de se défaire de l'étiquetage systématique des élèves, des caractérisations excessives qui agissent le plus souvent comme des critères d'exclusion. **Le principe d'inclusion s'oppose à l'idée d'un handicap perçu comme une déficience**, comme un stigmate. Il milite, au contraire, pour repenser et réévaluer la relation de chaque élève à son environnement, d'appréhender la situation de handicap comme le résultat d'une rencontre entre un individu et un environnement inadapté. Dès lors, il ne s'agit plus de faire reposer l'intégration sur les individus, mais de **penser un environnement adapté à toutes et tous**.



2.2 ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE

S'émanciper intellectuellement, c'est se distancier de ses croyances, apprendre à douter des évidences, être capable d'interroger les discours, même les plus familiers, pouvoir adhérer à des idées en étant toujours prêt à les nuancer, voire à les révoquer si les circonstances en montrent les effets néfastes².

Cette émancipation intellectuelle passe par la lutte contre le dogmatisme, refus de la pensée, les arguments d'autorité, ainsi que contre le relativisme qui consisterait à accorder de la validité à tous discours sans discernement, à mettre dos à dos toutes opinions fondées ou infondées, basées ou non sur des faits, contraires ou non aux principes et aux lois de la démocratie. Cette émancipation est donc directement en lien avec le **développement d'un esprit critique et réflexif**.

Éviter les écueils du dogmatisme ou du relativisme scolaire

À ce titre, on ne peut considérer l'élève comme une feuille blanche, une table rase, un récipient vide dans lequel déverser le savoir. La « transformation de soi » ne consiste pas à remplacer une crédulité par une autre ou à imposer un discours de manière dogmatique, sous la forme d'une vérité révélée (« C'est comme ça parce que l'école le dit ! »). À l'opposé, au risque d'alimenter un relativisme dangereux (« À chacun sa vérité ! »), on ne peut laisser chaque élève naviguer dans ses propres conceptions sans les interroger, les nourrir pour les transformer en conceptions communes et étayées.

1. Des conditions



1^{ère} CONDITION : Développer une posture d'appropriation

Développer l'émancipation intellectuelle nécessite de tenir compte de ce qu'est l'élève, de ce qu'il ou elle sait ou croit savoir, de l'encourager à s'interroger, à interroger ses représentations du monde et à les nourrir pour faire progressivement évoluer celles-ci vers des représentations communes plus consistantes et étayées. Développer l'émancipation intellectuelle implique donc une rupture entre les habitudes et connaissances de l'élève – souvent issues du sens commun – et les attitudes intellectuelles et savoirs formalisés que l'école vise à transmettre et construire.

² Charbonnier, S. (2013). À quoi reconnaît-on l'émancipation ? La familiarité contre le paternalisme. Tracés. Revue de sciences humaines, (25), 83-101.



Cette transition entre sens commun et logiques d'apprentissages doit être rendue visible, tant pour les élèves éloignés de ces logiques que pour celles et ceux qui, le plus souvent inconsciemment, en sont proches. Par conséquent, il s'agit de développer une posture d'appropriation pour l'ensemble des élèves.

Développer une posture d'appropriation, c'est apprendre progressivement à connaître et à utiliser les règles du jeu de l'école pour comprendre et accéder à la logique des apprentissages. Par opposition, une posture de conformité se traduit par des élèves réalisant les tâches pour se mettre en règle avec les attentes de l'enseignant·e sans jamais déceler les logiques d'apprentissage sous-jacentes.

Lutter contre une posture de conformité ne sous-entend pas qu'il faille se délester des règles de classe telles qu'apprendre à demander la parole, à se déplacer sans gêner les autres ou à respecter le calme pendant un moment de travail individuel. Cela signifie en revanche que l'ensemble des élèves puisse reconnaître les raisons de ces différentes règles comme étant nécessaires à la vie en collectivité et/ou au bon déroulement des activités d'enseignements-apprentissages, puisse en questionner la pertinence ou l'utilité, voire progressivement influencer sur celles-ci en participant à leur évolution. De cette manière, le cadre réglementaire peut se trouver au service des apprentissages.

Dans ce sens, il est donc nécessaire d'**accompagner les élèves pour qu'ils et elles s'approprient progressivement les normes de l'école** dès leur arrivée en classe d'accueil ou en première maternelle. Il est également primordial de distinguer explicitement les règles comportementales nécessaires au bon déroulement des activités, des comportements d'appropriation qui permettent d'en dégager un réel apprentissage. L'objectif de cette distinction est qu'ils et elles prennent conscience que leur rôle d'élève ne se limite pas au respect de ces règles comportementales.

2^e CONDITION : Développer des contenus consistants et explicatifs

L'émancipation intellectuelle implique naturellement le développement qualitatif de savoirs, savoir-faire et compétences consistants.

Si l'école doit former aux savoirs instrumentaux, aux savoirs qui permettent de faire, d'automatiser certaines procédures, elle ne peut se contenter de former des exécutants de procédures qui seraient incapables d'en expliquer la logique de fonctionnement. Il est donc indispensable de conditionner la maîtrise de ces procédures à la capacité à répondre à cette question : « comment ça fonctionne ? ».





Il s'agit d'inscrire ce principe lié aux **savoirs émancipateurs explicatifs** dans toutes disciplines, en veillant à ne pas imposer les savoirs comme des croyances auxquelles adhérer, mais en les enseignant de manière à en **faire comprendre la logique et les fondements**.

Il est également essentiel de confronter l'ensemble des élèves à ces exigences ambitieuses. En accord avec le **postulat d'éducabilité, chaque élève est capable de s'appropriier le sens scolaire et d'accéder à un haut degré de maîtrise de contenus consistants et explicatifs**.

2. Des valeurs

Valeurs associées à l'émancipation intellectuelle

L'émancipation intellectuelle s'inscrit dans un cadre de valeurs au cœur de ce projet éducatif.

- **Neutralité**

La neutralité s'entend comme la condition pour les enseignant-es d'aborder tous les champs de savoirs, avec ouverture et respect, en s'abstenant de développer ou de laisser développer des discours prosélytes, religieux, philosophiquement ou politiquement partisans.

- **Postulat d'éducabilité**

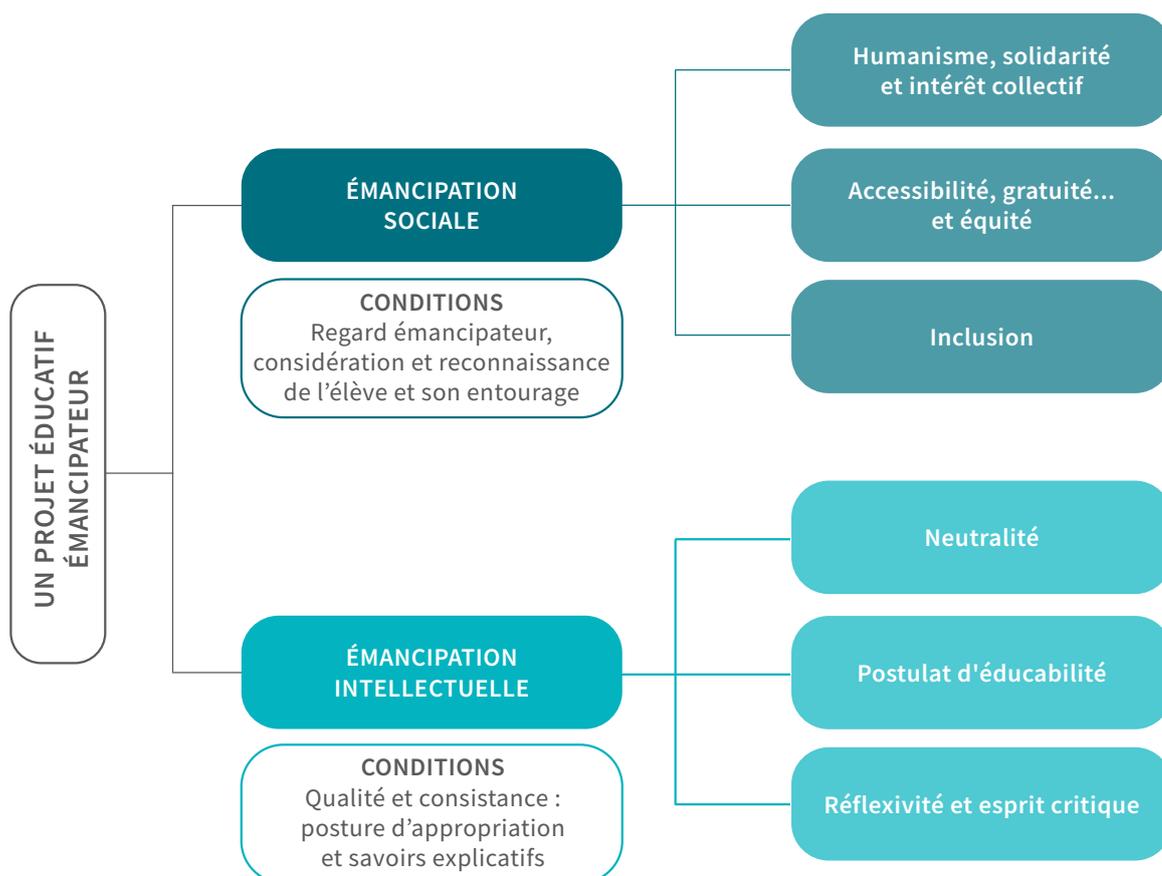
Chaque élève est capable d'apprendre et de progresser. Ce postulat, à la fois fondateur et incontournable, rejette tout fatalisme, même face à l'échec, et engage les équipes éducatives à prendre position contre les inégalités et les iniquités d'apprentissages. Il ne peut en aucun cas être remis en cause.

- **Réflexivité et esprit critique**

Le développement d'une pensée réflexive et critique est essentiel à la participation citoyenne dans l'espace démocratique. Cette réflexivité doit être enseignée de manière à permettre aux élèves de s'approprier progressivement les logiques d'apprentissages, le fonctionnement de l'environnement scolaire et d'agir in fine sur cet environnement.



3. VERS LE PROJET PÉDAGOGIQUE



Ces principes et valeurs éducatifs sont traduits dans le projet pédagogique du réseau de l'enseignement officiel subventionné.



Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

18 mars 2025